



Paris, le 6 mars 2015

Communiqué de de presse

La F2iC lance une pétition sur le renoncement aux droits de vote doubles

La loi dite Florange du 29 mars 2014 instaure un droit de vote double attaché aux actions des sociétés cotées détenues au nominatif depuis au moins deux ans par un même actionnaire. Cette disposition s'impose de droit à toute société sauf clause contraire des statuts ou vote contraire en assemblée générale extraordinaire.

La F2iC a à plusieurs reprises exprimé son opposition à cette disposition et réaffirmé son attachement **au principe d'une action, une voix**.

La F2iC considère que la mise en place d'un droit de vote double relève de la compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe les règles par lesquelles les parties prenantes au capital d'une entreprise souhaitent organiser son fonctionnement.

La F2iC n'a jamais critiqué l'adoption avant 2014 du droit de vote double en assemblée générale par plus de la moitié des sociétés du SBF120, considérant que cela était conforme à la démocratie actionnariale. Mais elle s'oppose au caractère obligatoire de la loi qui contraint 14 sociétés du CAC40 et 31 sociétés du SBF 120 ayant leur siège social en France, à prendre position dès cette année, si elles ne veulent pas voir appliquer cette disposition.

C'est la raison pour laquelle la F2iC apporte son soutien à toutes les sociétés qui – à l'image de Suez Environnement, TF1, Air Liquide, Technicolor, Téléperformance ou GDF Suez - décideraient d'inscrire à l'ordre du jour une résolution destinée à maintenir **le principe une action, une voix**. Et elle appelle tous les actionnaires individuels et institutionnels à voter en faveur d'une telle résolution, qu'elle soit proposée par la société ou à l'initiative d'actionnaires minoritaires.

La F2iC s'engage dans ce sens et propose aux investisseurs individuels de faire entendre leur voix en signant la pétition mise en place sur la plate-forme www.change.org.

Pour signer la pétition, **rejoignez-nous !**

Charles-Henri d'Auvigny
Président
01 42 60 12 47
chdauvigny@f2ic.fr

Aldo Sicurani
Délégué général
01 42 60 12 47
asicurani@f2ic.fr



À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)

Héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.

Membres

• *Sociétés et organismes : AFG, AFIC, Air France – KLM, Air Liquide, Airbus Group, Alternativa, AMAFI, Axa, Bic, BinckBank, BNP Paribas, Bourse Direct, BPCE, CIC, Ecole de la Bourse, Edenred, EDF, Euronext, Foncière des Régions, GDF Suez, Gecina, Groupe Seb, L'Oréal, Lafarge, Lagardère, Michelin, Natixis, Orange, Paris Europlace, PME Finance, PSA, Rexel, Saint-Gobain, Sanofi, Société Générale, Suez Environnement, Total, Thermador Groupe, Vilmorin & Cie, Vivendi.*

• *105 000 contacts actionnaires individuels, 50 000 adhérents individuels dont 11 000 responsables de clubs d'investissement.*